



ARMEES AFRICAINES ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE AU XXI^e SIECLE

**Mémoire de géopolitique du Colonel ZAN Banagoun
dans le cadre du séminaire « Afrique »**

Directeur : Monsieur Charles ZORGBIBE

Mars 2006

Fiche documentaire

1. Armées africaines et développement durable en Afrique au XXI^e siècle
2. 2006_memoire_geopp_ armees africaines et developpement _ZAN
3. Colonel, Terre, ZAN Banagoun, Burkina Faso
4. 22 Mars 2006
5. Division A-Groupe A3
6. Mémoire de géopolitique
7. En ce début du XXI^e siècle, l'Afrique reste le continent le moins développé alors qu'il est l'une des régions les plus richement dotées de la planète. Son développement durable, handicapé par de nombreux fléaux (maladies, guerres, coups d'Etat, pauvreté...), est un défi majeur que les africains sont déterminés à relever.
La typologie des armées africaines et leur rôle dans l'évolution historique des États posent la problématique de la contribution des militaires africains au processus du développement durable dans une Afrique hétérogène en plein essor démocratique.
Dans une étude en trois parties, l'auteur soutient qu'un juste dimensionnement des armées, recentrées sur leurs missions essentielles de défense et de sécurité, l'engagement déterminé des militaires en faveur de la bonne gouvernance ainsi que leur participation appropriée aux tâches socio-économiques constituent l'apport considérable des armées africaines au processus du développement durable en Afrique de demain.
8. Mots clefs : développement durable, armées africaines, gouvernance, NEPAD.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – La paix et la sécurité ou les conditions indispensables pour un développement durable

II – L’armée et la bonne gouvernance

III – La participation de l’armée à des activités socio-économiques

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'avènement des indépendances africaines a donné naissance à deux types d'armée : les armées classiques qui sont issues des anciennes troupes coloniales et les armées populaires. Ces armées comprennent deux générations d'officiers à savoir ceux qui ont gravi la hiérarchie dans les rangs et ceux qui sont formés dans les grandes écoles militaires. Cette situation a conduit souvent à des conceptions différentes du rôle et des missions de l'armée dans les jeunes Etats africains dont la plupart connaîtront une implication des militaires dans le pouvoir politique.

Au XXI^e siècle, le continent africain reste aujourd'hui le moins développé alors qu'il est le plus richement doté de la planète. Mais l'Afrique ne peut pas être caractérisée comme un ensemble homogène ; elle est plurielle avec cinq sous-régions¹ caractéristiques qui constituent des zones économiques avec des niveaux de développement disparates, très en deçà de celui du reste du monde. A l'ère de la mondialisation, la démocratisation des Etats va déclencher une prise de conscience au sein des armées africaines qui acceptent progressivement les changements nécessaires afin de devenir des armées nationales et républicaines.

Mais les armées africaines ne sont pas formatées en fonction des menaces potentielles ou réelles. Leur taille est plus généralement liée aux moyens financiers des Etats ou aux accords de défense passés avec des puissances étrangères. Ces armées sont très souvent surdimensionnées et parfois surréalistes. Très peu d'Etats africains disposent en fait d'armées capables de mener des opérations de forte intensité sur la durée. La préparation opérationnelle

¹ Ces sous-régions sont:

- Les Etats de l'Afrique du nord ou Afrique blanche forment l'Union du Maghreb Arabe ((UMA) plus l'Egypte ;
- La communauté pour le développement économique de l'Afrique australe (SADC) organise en son sein les Etats de l'Afrique australe ;.
- La CEEAC réunit les Etats de l'Afrique centrale ;
- L'IGAD (Autorité Intergouvernementale pour le Développement) rassemble les Etats de l'Afrique orientale ;
- Les Etats de l'Afrique occidentale se regroupent au sein de la CEDEAO.

des armées reste compromise par l'insuffisance des moyens d'une part et d'autre part par l'emploi excessif des militaires à des activités qui les éloignent de leur mission première.

Malgré les multiples difficultés auxquelles est confrontée l'Afrique, elle se projette avec confiance vers l'avenir. Elle est déterminée à se développer de façon durable. La définition classique du développement durable est donnée dans le rapport Brundtland à l'ONU en ces termes: « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Il s'agit en fait de créer des richesses et de bien les gérer pour satisfaire les besoins des hommes d'aujourd'hui et de demain dans le respect de l'environnement. Afin de relever le défi du développement durable, l'Afrique doit s'engager résolument dans des programmes où les priorités et les urgences sont clairement identifiées par les africains eux-mêmes avec l'appui de la communauté internationale.

Dans le cadre d'un tel processus de développement, quelle peut être la contribution des armées africaines dans une Afrique en plein essor démocratique ?

Afin de répondre à cette problématique, les armées africaines doivent se mettre au service de la Nation et de l'Etat de droit pour devenir des acteurs majeurs de la paix et de la sécurité sans lesquelles il n'y a pas de développement. Dans cette optique, un juste formatage des armées et le recentrage sur leurs missions fondamentales conditionnent favorablement le développement. Aussi dans cette étude, nous présenterons d'abord les conditions indispensables au développement durable. Nous traiterons ensuite des relations entre l'armée et la bonne gouvernance. Et enfin, nous aborderons la participation de l'armée aux activités socio-économiques.

I. LA PAIX ET LA SECURITE OU LES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

A propos de la paix et du développement durable en Afrique, le porte-parole de l'Union Européenne à l'ONU affirmait avec justesse à New York, le 1^{er} Novembre 2000 : « le développement sans la paix n'est pas plus possible que la paix ne l'est sans le développement ». Après une quarantaine d'années d'existence, les armées africaines sont

remises en cause au même titre que les institutions politiques. Les enseignements à tirer d'une si longue expérience sont multiples.

L'armée africaine est isolée, méconnue et souvent mal perçue par les populations civiles pour des raisons historiques et politiques. En effet, l'imaginaire collectif a assimilé les coups d'Etat au règne sans partage des forces armées dans leur ensemble, alors même que seule une minorité de militaires en a profité. Plus de trois décennies d'implication dans la vie politique de leurs pays ont détourné la plupart des armées africaines de leurs tâches proprement militaires. Quant aux raisons militaires de cette impopularité, elles s'expliquent par le tribalisme de l'armée ou son inféodation à des groupuscules et par l'échec de son intégration, au détriment de son caractère national.

Il importe aujourd'hui de restaurer la confiance entre civils et militaires afin que l'armée retrouve sa juste place au sein de la société. La crédibilité de l'institution militaire passerait alors par la valorisation morale et matérielle de l'armée et surtout par celle du soldat dont les conditions de vie sont très médiocres ainsi que les soldes insuffisantes et irrégulières. Il revient donc à l'Etat de se doter d'une armée véritablement nationale et républicaine digne de la confiance du peuple pour défendre l'intégrité territoriale et assurer la paix et la sécurité.

A la lumière des expériences du passé, il convient d'éviter de disperser les efforts de l'armée en voulant l'employer à tout faire, en la détournant de l'emploi pour lequel elle est créée. Il est urgent de recentrer l'armée sur ses missions principales en lui assignant la place et le rôle qui sont les siens.

1. La place et le rôle des armées africaines

La place et le rôle de l'armée dans les Etats africains méritent d'être clairement définis afin d'éviter certains errements qui ont prévalu dans le passé.

Dans un Etat de droit, le rôle de l'armée est fondamental. Il doit émaner du principe républicain qui veut que la légitimité du pouvoir repose sur la volonté du peuple et que la force armée soit subordonnée au pouvoir civil. En démocratie, l'armée reçoit ses missions de l'autorité politique à laquelle elle est subordonnée. Ces missions doivent être en conformité avec les lois nationales et internationales. Le caractère apolitique de l'armée doit aussi être reconnu et respecté par tous afin de l'écarter des querelles politiques ou politiciennes.

Les États ont en définitive les armées qu'ils méritent. Dans un Etat démocratique, l'armée est par principe nationale et républicaine. Elle est dimensionnée en fonction des menaces potentielles et réelles auxquelles l'Etat est exposé. L'élaboration du format de l'armée s'effectue dans le cadre d'une politique de défense clairement définie qui s'insère dans un système cohérent où la bonne gouvernance est la règle. L'armée ainsi dimensionnée doit pouvoir disposer des moyens strictement nécessaires pour accomplir les missions régaliennes de défense.

Il convient alors d'être réaliste : l'Etat doit se doter de l'armée adaptée à ses moyens. En effet, le surdimensionnement de l'armée entraîne des dépenses inconsidérées sans pour autant que les missions de défense soient correctement assurées. Il faut reconnaître que de nombreuses armées africaines sont plutôt des armées de parade et de police par manque de moyens pour s'entraîner et s'équiper convenablement. Dans la plupart des armées africaines, la quasi-totalité des militaires ne peuvent effectuer des tirs avec leurs armes de dotation que très rarement tandis que les exercices d'entraînement significatifs se raréfient par ailleurs. Les militaires s'entraînent donc trop peu pour les missions qui leur sont confiées. Par conséquent, leur capacité opérationnelle régresse progressivement.

Quant à l'équipement des forces, il est insuffisant en nombre et en qualité. Cela signifie que ces armées sont incapables de conduire une opération sur la durée par manque de moyens logistiques. Les exemples de guerres en Afrique surnommées "guerres des pauvres" l'ont amplement démontré.

Cette situation misérabiliste des armées mérite d'être revue ; chaque Etat doit veiller à ce que son armée soit apte à remplir les missions qui lui sont assignées sans ruiner ses ressources. Chaque dépense effectuée pour l'armée doit être prioritairement consacrée à développer ses capacités opérationnelles défensives.

Les missions de l'armée s'inscrivent dans le cadre de la politique de défense d'un Etat. Elles consistent en général à :

- garantir l'intégrité du territoire national, la souveraineté et les moyens de développement de la nation ainsi que assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- participer à la défense civile du territoire notamment en prenant les mesures de prévention et de secours pour la sauvegarde des populations en cas de catastrophes naturelles ou technologiques et de risques majeurs ;

- contribuer aux actions en faveur de la paix et de la sécurité internationale.

Pour accomplir avec succès ces missions, l'armée doit être représentative de la nation. Elle doit être le creuset de la nation pour créer une entente cordiale entre tous ses fils et ses filles évitant de ce fait les syndromes de la division.

Dans cette optique, les relations Armées-Nation revêtent une importance particulière qui fonde même l'esprit de défense d'un Etat.

a. Les relations Armées-Nation

Une armée coupée de son peuple ne saurait convenablement lui assurer la sécurité et défendre ses intérêts supérieurs. Plus de trente années d'interventions intempestives et anarchiques de l'armée dans la vie nationale ont terni l'image du militaire africain. La perte du sens patriotique et la disparition de l'éthique militaire ont grandement discrédité les armées africaines.

Dans beaucoup de pays africains, les armées n'ont pas la représentativité nationale attendue. Les relations Armées-Nation sont quasi inexistantes ; ces relations sont à consolider et le cas échéant à construire .

A ce titre, le recrutement dans l'armée présente une ultime opportunité. Il doit concerner en principe toutes les composantes de la société et viser à rassembler toutes les forces contribuant ainsi à la cohésion nationale. L'armée devrait alors briser les barrières sociales et linguistiques et favoriser le brassage ethnique tout en cultivant le sentiment d'unité nationale.

L'armée doit être nationale et républicaine et non représenter une ethnie, une région ou un groupuscule. La présence militaire répartie sur l'ensemble du territoire national sensibilise la société civile à la vigilance et contribue au sentiment de sécurité. La préparation opérationnelle de l'armée à ses missions fondamentales est de nature à rassurer les populations qui consentiront alors à payer le prix pour leur défense.

b. Des armées opérationnelles pour plus de performance.

Le problème crucial des armées africaines est le manque des moyens pour former, entraîner et équiper les forces.

Il est entendu que les Etats africains entretiennent des armées disproportionnées les unes par rapport aux autres et sans relation avec les menaces potentielles ou réelles. Ces armées sont souvent surdimensionnées au regard des menaces. La plupart des états Africains manquent les moyens d'entretenir leurs armées en état opérationnel. Les armées de l'air et la marine sont les premières à en pâtir ; En effet, à l'exception de quelques rares pays africains comme l'Egypte, la République d'Afrique du Sud, les Etats n'ont pas d'armée de l'air ou de marine disposant de toutes les capacités opérationnelles nécessaires. Ainsi, peu d'armées de l'Air disposent de l'ensemble cohérent des capacités de transport, de combat et de renseignement. Quant aux marines, elles sont formées généralement de quelques patrouilleurs sans les composantes logistiques. Ce sont donc des armées incomplètes qui manquent encore de cohérences opérationnelles. Ces armées coûtent cher sans pouvoir pour autant assurer les missions assignées. Elles n'existent donc que nominale à défaut de moyens logistiques pour le soutien. Quant à l'armée de terre, elle manque généralement de cohérence opérationnelle et logistique.

Les données géopolitiques et géostratégiques de certains Etats n'expliquent pas leur armement massif. La dimension des armées est plus souvent liée aux moyens financiers du pays concerné ; c'est le cas par exemple de la Lybie, l'Afrique du Sud, le Nigeria. Parfois ce dimensionnement est lié à l'aide extérieure garantie par des accords de défense avec des puissances étrangères ; les exemples sont donnés par le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire.

Donc, il apparait clairement que la plupart des Etats d'Afrique noire n'ont pas la capacité minimale de défense de leur espace de souveraineté malgré des efforts coûteux. Ils n'ont pas les moyens les plus élémentaires pour assurer leur défense. Ils restent fragiles face aux menaces. Tandis qu'au même moment, certains Etats effectuent des dépenses exorbitantes de prestige pour leurs armées suréquipées et en sureffectifs.

Afin de remédier à cette situation, il convient de promouvoir des mesures de confiance notamment politiques et militaires afin de prévenir et gérer efficacement tout conflit. Les économies sur des dépenses militaires qui en résulteraient pourraient servir à mieux former, entraîner et équiper les armées dans le but de les rendre opérationnelles et performantes au regard des menaces. Quant aux pays riches à fortes dépenses budgétaires, ils pourraient faire des économies et investir plus dans un système multinational de défense de niveau sous-

régional. Ainsi, il ne sera fait appel à l'aide militaire extérieure qu'après avoir épuisé les solutions locales.

Aussi, la garantie de l'intégrité territoriale et le maintien de la paix à l'intérieur des états doivent être recherchés dans le développement d'une politique de défense et de sécurité à l'échelle sous régionale puis continentale.

A partir des armées véritablement nationales et opérationnelles, les Etats africains pourront bâtir des forces sous-régionales capables d'assurer la paix et la sécurité dans des espaces plus grands, d'autant que la lutte contre certaines menaces dépasse le cadre national. Ces menaces nouvelles qui transcendent les frontières des Etats sont notamment le terrorisme, le trafic des armes et des matières fissiles, le trafic de drogue. Il importe donc que les Etats coopèrent entre eux et élaborent des systèmes de forces multinationales à l'échelle sous-régionale voire continentale.

2. Vers la construction d'un espace de sécurité à l'échelle sous-régionale

Le regroupement d'Etats au niveau de la sous-région est de nature à renforcer la sécurité interétatique. A titre d'exemple, les regroupements socio-économiques tels que l'UMA, la CEDEAO, la CEMAC, la SADC, l'IGAD, sont à encourager car ils sont bénéfiques pour les populations même s'ils ont parfois montré leurs limites. Aussi, une extension du rôle de ces communautés au domaine de la défense et de la sécurité est souhaitable voire salutaire. Les avantages à en tirer en effet sont multiples : l'économie des moyens de défense par la mutualisation dans les domaines de la formation, de l'entraînement et de l'équipement des forces ainsi que de l'intégration sous-régionale. Par ailleurs cette amélioration doit être menée dans un esprit de culture de la paix. L'exemple de l'ECOMOG² dans la CEDEAO pourrait d'ailleurs inspirer les autres sous-régions.

²ECOMOG : *Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group*

a. Le cas de l'ECOMOG

L'ECOMOG a été créée en 1990. Elle est une force militaire d'intervention placée sous la direction de la CEDEAO. Ses missions dans les pays membres sont les suivantes :

- observation et supervision des cessez-le-feu ;
- construction et maintien de la paix ;
- interventions humanitaires ;
- déploiements préventifs ;
- désarmement et démobilisation des forces non régulières.

L'ECOMOG est intervenue dans toutes les guerres civiles de l'Afrique de l'Ouest : au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et en Côte-d'Ivoire.

La première mission de l'ECOMOG fut réalisée pendant la guerre civile du Libéria en 1990.

La CEDEAO constitua à cet effet un comité permanent de médiation qui se réunit à Banjul en Gambie. Il fut décidé d'envoyer sur les lieux une force militaire d'interposition dénommée "ECOMOG", forte de 6000 soldats.

Cette force africaine a eu pour mission de reprendre le contrôle de Monrovia, notamment son port et son aéroport et de dégager une zone tampon d'une vingtaine de kilomètres autour de la capitale afin d'assurer à nouveau l'approvisionnement en alimentation et en eau de la population et permettre les secours internationaux.

Mi-octobre 1990, l'ECOMOG a maîtrisé une grande partie de la capitale et de ses environs. Un accord de cessez-le-feu fut signé le 28 novembre entre les trois adversaires : le front national patriotique (*NPLF*) de Charles Taylor, le front national patriotique indépendant (*INPLF*) de Prince Johnson et les Forces Armées du Libéria (*AFL*) de l'ancien président Samuel Doe.

L'ECOMOG eut pour tâche de garantir l'application de l'accord de cessez-le-feu et de redonner à ce pays la sécurité nécessaire afin d'assurer sa gouvernance. Grâce à cette action qui fut relayée et renforcée par la communauté internationale, des élections présidentielles démocratiques ont pu être organisées en novembre 2005. Elles furent remportées par Mme

Ellen Johnson-Sirleaf. Il convient de préciser que Madame Sirleaf est la première femme à être portée démocratiquement à la tête d'un Etat africain.

L'exemple de la CEDEAO montre que les chefs d'états sont conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités en particulier dans les domaines de la sécurité de leur sous-région. Cet exemple a été suivi par les autres sous-régions qui tentent de mettre sur pied une organisation militaire similaire.

Néanmoins dans ce type d'opérations sous-régionales, la prééminence de certaines puissances locales a souvent porté ombrage à la cohésion des groupes d'Etats concernés. C'est notamment le cas du Nigéria vis-à-vis de la CEDEAO dans la gestion des crises du Libéria et de la Sierra Leone. L'ECOMOG y est considérée comme l'instrument de la politique extérieure du Nigéria. L'intervention de la SADC au Lesotho en septembre 1998, largement dirigée par l'Afrique du Sud fournit un exemple type de domination sous-régionale. Ces deux Etats, le Nigéria et l'Afrique du Sud, n'ont pu s'empêcher d'imposer leur suprématie respective dans leur zone d'origine. Aussi la promotion de mesures de confiance à l'échelle africaine dans le but d'aboutir à la paix et à la sécurité entre Etats devra éviter de telles dérives. Les principales mesures à promouvoir pourraient être :

- le développement d'ensembles sous-régionaux en y incluant une réelle dimension de défense et de sécurité ;
- la création d'une force africaine de maintien de la paix.

Ce dernier point est un élément clé qui permettra certainement de gérer plus efficacement les conflits du continent africain.

A cet égard, l'Union Africaine est assurément dans la bonne voie en ayant créé le Conseil de Paix et de Sécurité qui s'inscrit dans l'élaboration de la politique africaine de paix et de sécurité.

3. La politique africaine de paix et de sécurité

Les pionniers de l'unité africaine rêvaient déjà d'une Afrique dotée d'institutions continentales et en particulier d'une armée panafricaine. Ils se sont très vite heurtés à des

difficultés. Faute de perception commune des deux groupes³ sur le problème, sur les menaces et sur les moyens à mettre en œuvre, le projet continental a été abandonné. Malgré le retard accusé dans ce domaine, les africains reposent la nécessité de créer un organe chargé de la paix et de la sécurité à l'échelle continentale.

En effet, à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le 25 mai 1963 à Addis-Abeba, les chefs d'Etats membres de l'organisation, soucieux d'éviter les guerres entre les membres de l'organisation, ont affirmé les principes suivants :

- égalité souveraine de tous les Etats membres ;
- respect du principe de non-ingérence ;
- respect du principe de souveraineté et de l'intégrité territoriale ;
- règlement pacifique des différends.

Pour le règlement pacifique des différends, l'OUA a créé une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Celle-ci a fonctionné selon le principe cher aux africains qui consiste à résoudre les problèmes par le dialogue afin d'obtenir des règlements à l'amiable. Cependant, devant le peu d'efficacité de cette structure, l'OUA créa en 1993 en lieu et place un organe appelé mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits qui a pris en compte la nature intra étatique de certains conflits.

A ce titre, l'OUA a pu diriger des opérations dont la Mission d'observation au Burundi (MIOB) de 1993 à 1996, et celle aux Comores appelée « *Observer mission in Comores (OMIC)* » d'août 1997 à novembre 1997.

Mais, l'OUA fut vivement critiquée pendant ses 39 ans d'existence pour son impuissance à résoudre les conflits sur le continent. Elle a souvent été accusée d'être le syndicat des chefs d'Etats africains.

Aujourd'hui, l'Union Africaine (UA) qui a remplacé l'OUA, a permis de faire un immense pas en avant en se dotant d'un conseil de paix et de sécurité (CPS) qui assure un rôle effectif dans la gestion des conflits en Afrique.

³ Deux groupes opposés lors de la création de l'OUA : le "groupe de Monrovia" conçu comme le regroupement des "modérés" qui souhaitaient que l'intégration régionale se fasse par étape ; et le groupe de Casablanca" qui rassemblait des leaders révolutionnaires adeptes d'une intégration rapide (avec formation des Etats-Unis d'Afrique disposant d'une armée), comptant notamment dans ses rangs le ghanéen Nkrumah, l'égyptien Nasser, l'Algérien Ben Barka et le guinéen Sékou Touré.

a. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA)

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA ambitionne de mettre sur pied d'ici 2010 cinq brigades régionales de 5000 hommes chacune, composées de bataillons nationaux désignés dans les pays de l'UA prêts à participer aux opérations de maintien de la paix. Une prise de conscience des autorités politiques et militaires relative aux enjeux de paix et de sécurité se manifeste de plus en plus en faveur des réformes à entreprendre. Il est maintenant admis de faire correspondre un volet "défense et sécurité" à chaque programme majeur de développement en Afrique.

On s'accorde à dire que seule la CEDEAO, forte de l'expérience de l'ECOMOG, est celle qui peut honorer actuellement l'engagement du conseil de paix et de sécurité de disposer d'une brigade opérationnelle.

Enfin, pour répondre à la volonté légitime et de plus en plus affirmée des pays africains de gérer eux-mêmes les problèmes de sécurité sur leur continent, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Européenne (UE) et les pays du G8 s'engagent à apporter leur soutien pour renforcer les capacités. C'est ainsi qu'en 1997, la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne ont reconnu la nécessité de coordonner leurs programmes de coopération militaire en Afrique afin d'optimiser leurs actions ; ce qui a donné naissance à l'initiative "P3" c'est-à-dire les initiatives française, américaine et britannique respectivement baptisées RECAMP⁴ ACRI⁵ et BMATT⁶.

b. Le programme français RECAMP

Le programme RECAMP est une initiative française qui vise à contribuer au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de concevoir et

⁴ RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix

⁵ ACRI : American Crisis Response Initiative

⁶ BMATT : British Military Advisory Training Team

de mener des opérations de paix sur leur continent. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réflexion initiée depuis 1997 par l'ONU en concertation avec l'OUA portant sur les moyens de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix et ce, en conformité avec les dispositions du chapitre VIII de la charte des Nations Unies qui requièrent des Etats membres d'employer d'abord les aptitudes régionales pour remédier aux crises. Le programme RECAMP a été présenté en 1998 au sommet Afrique-France.

Il est ouvert à tous les pays africains désireux d'y participer, ainsi qu'aux pays non africains qui souhaitent y apporter leur contribution. Il est conduit en étroite collaboration avec l'ONU et l'Union africaine. Ainsi, les structures sous-régionales africaines qui interviennent dans le domaine de la sécurité collective sont mises en valeur et renforcées. La dimension européenne du programme est de plus en plus marquée. En effet, selon les autorités françaises, le programme RECAMP V qui sera déroulé en 2006 au Cameroun dans la zone CEEAC marque un tournant important avec l'ouverture d'un partenariat plus étroit et stratégique avec l'UA et L'UE. Selon l'ambassadeur Pierre-André Wiltzer, Haut Représentant français pour la sécurité et la prévention des conflits, ce partenariat permettra par la mutualisation des moyens, d'accroître l'efficacité des actions. Les autorités françaises affirment : « Il y a un besoin important d'appui à l'UA pour la constitution des forces pour prévenir ou stopper le plus vite les crises quand elles éclatent ... la France reste au cœur du dispositif, mais désormais avec un copilotage UA-UE»

Le programme RECAMP est organisé en trois volets :

- La formation : La France en partenariat avec des pays africains a mis en place une Ecole de formation au maintien de la paix à vocation interafricaine, précédemment située en RCI et actuellement située au Mali à Koulikoro en raison de la guerre civile ivoirienne. Ce centre est ouvert aux officiers stagiaires africains. L'enseignement dispensé dans le domaine de maintien de la paix couvre la formation DDR⁷ et celle d'observateur de maintien de la paix et pour ceux qui occupent un poste au sein d'un Etat-Major multinational.
- L'équipement : la France prépositionne en Afrique des matériels nécessaires à l'équipement de bataillons motorisés africains intervenant dans le cadre d'opérations

⁷ DDR : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion

de maintien de la paix. Ces matériels ont déjà été utilisés lors des exercices conduits dans le cadre de RECAMP et lors d'opérations diverses (MINURCA en République Centrafricaine, opération de l'ECOMOG en Guinée Bissao, MONUC en RDC, MICECI en Côte d'Ivoire).

Les matériels sont actuellement prépositionnés dans la zone CEDEAO à Dakar au Sénégal, dans la zone CEAAC au Gabon et dans la zone IGAD à Djibouti. Quant à la sécurité de la zone du Maghreb arabe, elle est plus spécialement traitée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

- L'entraînement : des exercices d'envergure de conception, de planification et de conduite d'une opération de maintien de la paix sont organisés périodiquement tous les deux ans dans un cadre multinational et sous-régional. Ainsi, les exercices organisés dans les cycles d'entraînement RECAMP sont les suivants :

1. RECAMP I : "Guidimakha 98" au Sénégal;
2. RECAMP II : "Gabon 2000";
3. RECAMP III: "Tanzanite 2002" en Tanzanie ;
4. RECAMP IV: "Bénin 2004" ;
5. RECAMP V : "Cameroun 2006" .

Former, entraîner et équiper des troupes africaines de maintien de la paix en partenariat avec l'UA en collaboration avec l'ONU et l'UE, sont au cœur du programme RECAMP. L'eupéanisation du concept souhaitée par la France, acceptée par les européens est saluée par les africains qui voient ainsi leurs efforts internes appuyés par la communauté internationale.

c. Le programme américain ACRI

En 1996, les Etats-Unis créent une structure nommée Initiative de réponse aux crises africaines (*African Crisis Response Initiative, ACRI*) qui a pour mission officielle d'entraîner des unités africaines au maintien de la paix et à l'aide humanitaire.

Le programme est conçu pour développer les compétences militaires minimales, renforcer la formation au combat et accroître les capacités des états-majors selon le principe

du “mini-équipement, maxi-entraînement”. Les matériels fournis dans ce cadre sont de type non létal. L’interopérabilité des forces et leur soutien constituent les points clés du programme.

La mise à disposition des moyens militaires de l’ACRI est coordonnée par le commandement européen de l’armée américaine (*US-Eucom*)

De juillet 1997 à mai 2000, l’ACRI a organisé la formation de bataillons au Sénégal, en Ouganda au Malawi, au Mali, au Ghana, au Bénin et en Côte d’Ivoire. Les formateurs proviennent principalement des forces spéciales américaines. Le département d’Etat américain a fourni des équipements légers (groupes électrogènes, purificateurs d’eau, véhicules, détecteurs de mines, matériel de vision nocturne, etc.) et surtout des moyens de communication.

En juillet 2001, 400 soldats sénégalais ont suivi une formation à la “guerre psychologique”. Des séminaires politico-militaires ont également été organisés pour 65 officiers afin de les préparer aux opérations de maintien de la paix. Le point culminant de l’exercice fut la simulation informatique d’une situation de crise avec pour objectif de développer l’interopérabilité des forces.

En plus de l’ACRI, il a été créé en 1999 aux Etats-Unis, le Centre africain d’études stratégiques (branche de l’Université nationale de défense du Pentagone).

Cette institution académique fournit un enseignement destiné à du personnel militaire de haut niveau, mais aussi à des dirigeants civils. En mai 2003, le Mali a été choisi pour accueillir un séminaire consacré à la lutte contre le terrorisme dans la région. L’Algérie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal y ont participé. La France et l’Allemagne étaient également représentées.

Après les attentats du 11 septembre 2001, l’administration Bush a transformé l’ACRI en *Acota (African Contingency Operations Training Assistance)*. Outre le maintien de la paix et l’aide humanitaire, l’Acota inclut désormais l’entraînement offensif, notamment pour des unités régulières d’infanterie et de petites unités spéciales. Les forces africaines sont désormais dotées de matériel offensif standardisé (fusils d’assaut, mitrailleuses, mortiers, etc.). A Washington, on ne parle plus d’armes “non létales” comme à l’époque de l’ACRI et on insiste sur la coopération “offensive” : « si les forces déployées dans le cadre de l’ACRI n’ont jamais été mises dans une situation où leur sécurité aurait pu être menacée ; en revanche

les troupes qui seront engagées dans le cadre de l'Acota, étant donné qu'elles seront chargées d'instaurer le calme, devront être prêtes à faire face au danger.»

L'Acota est lié à des centres de formation militaire qui permettent de maintenir le niveau de qualification et préparation militaire indispensables. Le premier centre a été ouvert à Abudja au Nigeria le 25 Novembre 2003.

Enfin, outre l'Acota, 44 pays africains participent à un programme spécifique destiné aux officiers : le programme international de formation dans les domaines militaires et de l'éducation (*IMET*⁸) qui a formé en 2002 plus de 1500 officiers.

d. Le programme britannique *BMATT*⁹

Ce programme a pour objectif de former des troupes, des bataillons des pays africains qui ont des accords avec le Royaume-Uni pour le maintien de la paix en Afrique. Il vise à augmenter la coopération de ces unités entre elles et leur interopérabilité. C'est un programme de soutien à la formation d'unités pour le maintien de la paix.

Les troupes formées et qualifiées par le programme BMATT restent intégrées dans leurs structures militaires nationales, mais se tiennent prêtes à se déployer en vue d'opérations de maintien de la paix.

Au bilan des activités on peut retenir que le programme BMATT a permis de former des troupes zimbabwéennes déployées en Angola, opération UNAVEM et des troupes ghanéennes déployées au Libéria en ECOMOG.

D'une manière générale , après la faillite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique notamment en Somalie, en Angola, au Rwanda , les pays occidentaux affichent leur désir de se retirer des crises qu'ils considèrent trop coûteuses en ressources financières et humaines tandis que les africains marquent leur volonté de prendre réellement leur destin en main.

⁸ *IMET : International Military Education and Training*

⁹ *BMATT : British Military Advisory Training Team*

Ainsi, les efforts internes au continent pour la gestion de la paix et de la sécurité sont appuyés par des initiatives internationales mutuellement avantageuses qui permettent d'entraîner et d'équiper convenablement les armées.

A présent, l'UA, appuyée par la communauté internationale, intervient dans tous les conflits actuellement en cours sur le continent.

e. Les interventions de l'UA dans le règlement des conflits sur le continent.

Depuis sa création, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, a suivi l'évolution des événements et débattu de la situation au Burundi, dans les Comores, en Côte d'Ivoire, entre l'Erythrée et l'Ethiopie, en Guinée-Bissau, en Guinée Equatoriale, au Libéria, en République centrafricaine, en République Démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-principe, en Somalie, au Togo et au Soudan. A présent, il accorde une attention particulière à des conflits dont le règlement ne semble pas progresser, notamment au Soudan occidental (Darfour), en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo et entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

En 2002, L'UA a déployé au Burundi la Mission africaine au Burundi avec un effectif de 2700 hommes. Cette mission a contribué à la stabilisation du pays et à une amélioration notable des conditions de sécurité. Par la suite, une force de maintien de la paix des Nations Unies a pris le relais de la Mission africaine au Burundi et s'est efforcée, en collaboration avec l'UA et les Etats de la sous-région, de convaincre toutes les parties de participer aux institutions de la transition. Les résultats sont aujourd'hui satisfaisants. Car l'Etat burundais actuellement dirigé par un pouvoir démocratique issu des élections. En effet, Mr Pierre NKURUNZIZA, issu de l'ancienne rébellion et de l'ethnie majoritaire qui a accepté d'arrêter la lutte armée et de s'engager dans compétition politique a été élu démocratiquement à l'issue d'élections présidentielles organisées en août 2005. Les forces armées nationales burundaises se sont reconstituées avec des militaires des anciennes factions opposées avec à leur tête un Etat-major intégré comprenant les hauts gradés de toutes les parties. La paix et la reconstruction des forces politiques et militaires au Burundi sont aujourd'hui des réalités grâce à la ferme volonté des forces politico-militaires anciennement opposées dans une guerre civile fratricide. Cette volonté des burundais a été fortement soutenue par la communauté sous-régionale, africaine et internationale. Cet exemple pourrait servir utilement dans le traitement du grave problème qui oppose des frères belligérants en Cote d'Ivoire.

L'UA et plusieurs organisations sous-régionales africaines poursuivent leur action en faveur de la paix sur le continent. Ainsi, l'UA et l'IGAD (Autorité Intergouvernementale pour le Développement) s'attachent à promouvoir la réconciliation entre Somaliens. La CEDEAO et l'UA, agissant en étroite concertation avec l'ONU, participent à l'action de consolidation de la paix au Libéria et en Côte d'Ivoire.

L'UA et les organisations sous-régionales ont aussi accompli des progrès notables vers la création d'une force africaine en attente depuis l'engagement du groupe des huit (G8) à aider l'Afrique à renforcer sa capacité d'organiser des opérations de soutien à la paix. En juin 2004, la Commission de la défense et de la sécurité de la CEDEAO a approuvé la création d'une force en attente comptant 6500 soldats solidement entraînés et équipés, qui pourra être déployée immédiatement en cas de crise ou de menace contre la paix en Afrique de l'Ouest. Cette force doit comprendre un contingent d'intervention rapide doté d'un effectif de 1500 hommes, appelés « corps expéditionnaire de la CEDEAO ». Ce contingent sera appuyé par un groupe complémentaire de 3500 soldats de façon à pouvoir fonctionner au niveau de la brigade. Les 1500 soldats restants constitueront une force de réserve.

Aucun pays ne peut se développer durablement en s'engageant dans la voie de la guerre qui est trop coûteuse et ruineuse. Une armée contribue à rassurer les citoyens et à décourager les intentions belliqueuses contre la souveraineté de l'Etat et la sécurité des populations. Le cas échéant, elle défendra ces intérêts aux moyens des armes. Ainsi, l'armée, en assurant la paix et la sécurité nationale, réalise le pilier indispensable préalable au développement. La voie du développement des Etats africains passe obligatoirement par la constitution d'un grand espace commun où s'exercent des échanges commerciaux et s'intègrent des économies. La construction de l'UA inspirée sur le modèle de l'UE est salutaire à cet égard pour amorcer la compétitivité de l'économie africaine dans la mondialisation. En outre, à la faveur du développement commercial entre les Etats de l'Union, l'Afrique connaîtrait un long répit sans guerres à l'image de l'UE depuis la constitution du marché européen. La preuve est faite par l'UE que la constitution de grands ensembles peut réussir en partant de la mise en commun de ce qui unit, de ce qui rassemble toutes les parties prenantes. Le groupe ainsi créé se fortifie progressivement.

A l'horizon 2010, l'Afrique devra disposer d'une armée africaine opérationnelle de 25000 hommes mobilisables dans un bref délai pour des opérations en faveur de la paix sur le

continent. Des armées opérationnelles engagées dans la bonne gouvernance sont le meilleur gage de succès de ce grand projet.

II. L'ARMÉE ET LA BONNE GOUVERNANCE

Selon le rapport 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « sur la base des tendances actuelles, l'Afrique reste le seul continent qui risque de ne pas atteindre le premier des objectifs du millénaire à savoir la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ». Le PNUD énumère les principales entraves qui sont : « les conflits armés, la mauvaise gouvernance, le sous-développement ainsi que les politiques commerciales inéquitables menées par les pays riches empêchant la croissance des pays pauvres »¹⁰. Des sources du PNUD indiquent que les barrières commerciales des pays en développement exportant vers les pays riches sont en moyenne trois fois plus élevées que celles frappant les pays riches. Aussi, les subventions des pays riches à leurs producteurs agricoles entravent gravement le développement de la production agricole des pays en développement. A titre d'exemple, les américains et les européens subventionnent à grands frais leurs producteurs de coton au détriment des producteurs africains abandonnés à eux-mêmes.

La mauvaise gouvernance politique et économique est sans doute l'une des principales causes des nombreux conflits en Afrique. La démocratisation des Etats africains d'aujourd'hui ouvre une perspective optimiste pour la bonne gouvernance. Dans ce contexte, la création de richesses et surtout leur meilleure gestion devraient permettre d'améliorer les conditions de vie des africains. Le bien-être des populations à l'intérieur des Etats réduirait les tensions et contribuerait à la paix sociale. Cette situation renforcerait par ailleurs la coexistence pacifique entre les Etats.

Dans un environnement de paix, les Etats pourraient entretenir des relations commerciales et de coopération dans de nombreux domaines concourant ainsi au renforcement de la confiance, de la paix et de la sécurité. Tous ces facteurs participent à l'idéal prôné par l'Union Africaine qui est confiante en l'avenir d'une Afrique débarrassée des guerres pour devenir prospère et dynamique.

¹⁰ Cf « Rapport mondial sur développement humain » 2004 du PNUD

1. Gouvernance démocratique et politique

La bonne gouvernance démocratique et politique implique pour les militaires de s'engager résolument pour le développement de l'Etat de droit, la consolidation de la démocratie et l'adoption de principes de bonne gouvernance. La bonne gouvernance en Afrique passe nécessairement par les élections transparentes, libres et démocratiques.

La démocratie et la bonne gouvernance sont incompatibles avec une gestion militaire du pouvoir politique ou une implication des militaires dans la politique. Les militaires doivent prendre la pleine mesure de leurs responsabilités de soldats et de citoyens sans faire l'amalgame. Le rapport des armées avec le pouvoir politique doit viser la subordination des forces militaires au pouvoir civil régulièrement constitué et la nécessité pour celui-ci de respecter "l'apolitisme de l'armée". L'armée ne doit pas s'immiscer dans la vie politique du pays ; car le fonctionnement de l'Etat est régi par des dispositions constitutionnelles et législatives. De même, les autorités politiques doivent cesser d'instrumentaliser l'armée pour asseoir leur pouvoir. L'emploi intempestif, illégal et non réglementaire de l'armée pour mâter les revendications légitimes des populations sont à proscrire. A ce sujet, le maintien de l'ordre doit s'exercer en conformité des dispositions législatives et réglementaires qui prévoient généralement l'engagement graduel des forces classées en trois catégories (police, gendarmerie et militaire) dans les pays africains où existe la gendarmerie.

L'emploi de ces catégories de forces doit être suffisamment respectueux des procédures idoines. Enfin le pouvoir politique doit s'interdire de dresser les forces les unes contre les autres notamment celles qui sont chargées de la sécurité des chefs d'Etats contre le reste des armées ou les paramilitaires contre les militaires. Ces oppositions orchestrées par certains pouvoirs à des fins inavouables ont causé par le passé d'énormes préjudices à la paix et à la sécurité. Sous la pression des dirigeants politiques, l'armée est souvent poussée à confondre la protection du régime en place avec celle du pays.

Afin de donner plus de chance à la démocratisation des Etats en Afrique, les armées africaines doivent être apolitiques eu égard à leur implication chaotique dans le pouvoir politique par le passé. L'armée est théoriquement politiquement neutre. Elle exécute ses fonctions sans intervenir dans le débat public. Elle doit être respectueuse des institutions

républicaines, défenseur de ces institutions et doit être en définitive garante de la souveraineté nationale. Sa neutralité doit être protégée par le pouvoir politique qui devra s'atteler en toute quiétude à lutter contre les maux qui entravent le développement. Le pouvoir politique doit être d'autant plus serein dans son rôle que les coups d'Etats sont déclarés hors-la-loi par le sommet de l'OUA tenu en Algérie en juillet 1999. L'accès au pouvoir par la voie des armes n'est plus toléré, il faut y accéder par les urnes. Avec l'aide de la communauté internationale et grâce à l'exigence de l'Union africaine, les Etats africains progressent sur le long et difficile chemin qui mène de l'autoritarisme à la démocratie. Il y a de moins en moins de coups d'Etat en Afrique. Les plus récents méritent que l'on s'y intéresse.

Le coup d'Etat du général François Bosisé en Centrafrique est intervenu le 15 Mars 2003. Il faisait suite à une rébellion. Il a mis fin au régime de Ange Félix Patassé, président élu qui a exercé un pouvoir contesté pour sa mauvaise gestion. Le Général Bosisé a organisé des élections présidentielles qu'il a remportées en mai 2005 à l'issue d'un deuxième tour qui l'opposa à Monsieur Martin ZIGUELE, ancien premier ministre de l'ex-président Patassé.

En 2005, au Togo, l'armée a voulu installer Faure Gnassingbé à la tête de l'Etat en remplacement de son père décédé. Les protestations nationales et surtout internationales ont obligé les auteurs de l'opération à faire marche arrière. Le fils du président défunt a dû se soumettre au verdict des électeurs pour accéder à la magistrature suprême de l'Etat.

Enfin, le 03 août 2005 en Mauritanie le Colonel Ely Ould Mohamed Vall renversa le président mauritanien élu et installa à la tête de l'Etat un conseil militaire pour la justice et la démocratie qu'il dirige.

L'UA a sans ambiguïté désapprouvé tous ces coups d'Etats. Désormais, les auteurs de coups d'Etats ne peuvent exercer légalement le pouvoir. La gouvernance démocratique et politique doit s'appuyer sur une nécessaire bonne gestion économique.

2. Gouvernance économique

L'Afrique est ébranlée par une grave crise économique et soumise à d'impitoyables programmes d'ajustement structurels incohérents et drastiques dans lesquels l'armée paie un lourd tribut.

Certes, l'armée n'a pas vocation à être un acteur économique direct dans le processus de développement. Elle est souvent jugée budgétivore par les citoyens qui estiment les budgets de défense trop lourds, quand bien même ils sont sans effet direct sur la capacité opérationnelle. Il faut cependant se convaincre que l'armée crée les conditions préalables indispensables au développement. Elle garantit l'espace sécuritaire nécessaire pour l'exercice des activités économiques. Selon les cas, elle peut être sollicitée pour exercer directement des activités économiques palliant les insuffisances ou les carences dans les domaines où elle détient de réelles compétences. Certains Etats africains recourent à leurs armées pour accomplir des tâches extramilitaires.

Il s'agit d'activités exercées à titre subsidiaire en appui à des secteurs défaillants. En aucun cas, la participation directe d'unités militaires à des activités économiques ne doit les détourner de leur mission principale.

La technicité, le savoir-faire nécessaires disponibles au sein des armées peuvent et doivent être mis à contribution tout en leur permettant de développer leur capacité opérationnelle au combat qui demeure le pilier central de la mission de défense militaire.

Créer des richesses et de la croissance est un fait, bien les gérer en est une autre. La juste répartition des richesses nationales voudrait que le travail de chaque citoyen soit suffisamment rémunéré pour couvrir ses besoins essentiels. En pareille situation, il n'y a pas de nécessité pour le citoyen de recourir à des moyens illicites pour compléter ses revenus. La bonne moralité s'en trouve renforcée et la corruption réduite. L'Etat serait davantage dans son bon droit de réprimer alors la corruption qui gangrène le développement.

Ainsi, un Etat qui rémunère ses fonctionnaires à leur juste valeur appliquera d'autant une saine gestion de ses ressources. Il sera fondé de réprimer sévèrement la corruption au sein de son administration. En revanche, un Etat qui paie insuffisamment ses agents, les incite à la corruption et au vol. La corruption, le vol et les détournements au sein des forces armées sont davantage plus destructeurs pour l'Etat. La recherche effrénée du complément salarial des militaires corrompt les valeurs chères à l'armée que sont l'honneur et la probité. C'est ainsi que dans les armées mal payées, mal équipées et mal ou peu entraînées, les militaires tels de véritables prédateurs, se retournent contre leurs populations pour rançonner, extorquer et voler. Paupérisées, les armées africaines deviennent alors une menace pour les régimes de leurs pays.

Il faut donc assurer le bien-être physique et moral du militaire et l'occuper à des tâches principalement de défense et de préparation opérationnelle.

La bonne gouvernance économique est une condition essentielle pour la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Elle passe nécessairement par une lutte efficace contre la corruption et les détournements.

Il est généralement admis que le développement économique d'un Etat est à la base de son bien-être général politique, social et culturel.

Aussi une conscience claire de cette réalité inciterait les armées à veiller avec davantage de vigilance sur la sécurité des biens et des personnes afin de favoriser les conditions idoines pour l'épanouissement économique, pilier fondamental du développement.

La véritable menace contre la paix dans les pays africains est d'abord économique. L'importance du support économique et principalement celui de l'industrie demeure un facteur de choix à prendre en compte dans la politique de défense. La préparation de la défense économique doit viser à assurer dès le temps de paix la réduction des vulnérabilités d'ordre économique et la bonne répartition des ressources.

L'Etat doit non seulement protéger ses intérêts économiques, mais il doit aussi assurer une disponibilité permanente, à la fois quantitative et qualitative des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux de ses populations.

Certains secteurs d'activités tels que l'eau, l'agro-alimentaire, la santé, les transports, les télécommunications, l'énergie, ainsi que les secteurs tertiaires sensibles jouent un rôle fondamental dans l'économie. L'interruption du fonctionnement de l'un de ces secteurs peut entraîner une paralysie presque totale de l'économie et un dérèglement de l'équilibre social.

Aussi, la défense économique doit-elle permettre de garantir le fonctionnement régulier des différents secteurs vitaux de l'économie.

La bonne gouvernance démocratique, politique et économique engage de respecter les normes en matière de démocratie et d'Etats de droit, c'est-à-dire reconnaître la primauté du droit, s'engager à respecter les droits de l'homme et lutter efficacement contre la corruption et

les détournements. Ainsi, l'option africaine pour le développement durable trouve sa réponse dans la naissance du NEPAD¹¹ au sein duquel les armées ont leur partition à jouer.

3. Armée et NEPAD

Adopté en 2001 par l'UA, le NEPAD est une initiative africaine qui vise à définir les moyens du développement de l'Afrique en y associant les partenaires publics et privés du continent. Ses méthodes rompent avec les logiques des conditionnalités imposées de l'extérieur notamment par les institutions telles que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

Il s'agit d'un plan qui repose sur trois options fondamentales : appliquer la bonne gouvernance, promouvoir l'espace sous-régional (Afrique du nord, Afrique australe, Afrique de l'ouest, Afrique de l'est, Afrique Centrale) et recourir massivement au secteur privé. Le programme s'articule autour de trois grandes priorités (infrastructures, éducation et santé) qui se subdivisent elles-mêmes en huit secteurs : infrastructures, éducation, santé, nouvelles technologies de l'information et de la communication, agriculture, environnement, énergie et accès aux marchés mondiaux.

Les promoteurs du NEPAD précisent : « pour chacun de ces secteurs, l'objectif est de combler l'écart actuel entre l'Afrique et les pays développés en améliorant la compétitivité du continent en vue de réinsérer celui-ci dans le processus de la mondialisation. »

Bien que le rôle des armées africaines ne soit pas expressément défini dans le NEPAD, il est intéressant de noter que la paix et la sécurité en Afrique y sont identifiées comme des conditions préalables indispensables pour le développement.

Aujourd'hui, le NEPAD est pris en compte par les principaux partenaires de l'Afrique. Ainsi, l'Assemblée générale des Nations unies en a fait le cadre primordial de l'action de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique. L'Union Européenne et les institutions financières internationales le placent au cœur de leur coopération.

Pour marquer davantage leur détermination, les Etats membres de l'UA ont adopté en 2002 le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Ce mécanisme doit permettre

¹¹ NEPAD : *New Partnership for Africa's Development* (en français : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

de contrôler dans les pays volontaires les actions entreprises en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et d'une gestion économique efficace. Des codes et des normes prioritaires pour la réalisation de la bonne gouvernance économique et des entreprises ont été adoptés et doivent être respectés comme une exigence minimale. Ce sont notamment :

- le code de bonnes pratiques sur la transparence dans les politiques monétaires et financières ;
- le code de bonnes pratiques sur la transparence fiscale ;
- les meilleures pratiques dans la transparence budgétaire ;
- les directives pour la gestion de la dette publique ;
- les principes de la gouvernance des sociétés ;
- les normes internationales de l'Audit ;
- les principes clés du contrôle efficace des opérations bancaires.

Le NEPAD n'est pas une organisation figée, il est perfectible afin de requérir la participation de tous les acteurs africains qu'ils soient étatiques ou non gouvernementaux. La dimension de défense et de sécurité de cette initiative africaine mérite d'être davantage explicitée et prise en compte.

Enfin les armées africaines trouvent leur place dans le NEPAD car elles s'inscrivent dans la dynamique de la bonne gouvernance. En outre, leur participation au développement socio-économique conforte également les relations armées-nation tout en contribuant à la création de richesses,

III. LA PARTICIPATION DE L'ARMÉE AUX ACTIVITÉS SOCIO-ECONOMIQUES

La participation de l'armée aux activités socio-économiques peut être mise à profit pour appuyer certains des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les 191 membres de l'ONU se sont engagés à réaliser d'ici à 2015 ces objectifs qui sont au nombre de huit:

- réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- assurer l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ;
- réduire la mortalité infantile ;
- améliorer la santé maternelle ;
- combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
- assurer un environnement durable ;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les domaines pouvant bénéficier de l'appui de l'armée sont essentiellement l'éducation, la santé, la protection de l'environnement, auxquels s'ajoute le secours aux victimes en cas de catastrophes sans oublier la construction d'infrastructures et le transport.

1. Armée et éducation

En Afrique subsaharienne, selon le rapport mondial sur le développement humain 2004, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est seulement de 44%. Les contraintes financières freinent le développement de l'éducation sur le continent. Les gouvernements manquent de moyens pour financer les systèmes éducatifs publics alors que la majorité des familles africaines ne peuvent pas s'acquitter des frais de scolarité des écoles privées. Ainsi une majorité des enfants échappe à l'école qui reste pourtant le seul creuset national d'apprentissage de la vie citoyenne. Il s'ensuit donc une grande déperdition dans la formation civique des citoyens. Dans ce créneau, l'armée peut faire bénéficier de son expertise en aidant à la scolarisation des jeunes, notamment à la formation scolaire de masse

afin de réduire le taux élevé d'analphabètes. En outre, pendant le service militaire des jeunes appelés, elle peut dispenser la formation civique.

La formation civique des jeunes citoyens est une expérience qui est menée dans certains pays africains avec un certain succès. A ce titre, on peut citer l'exemple de la CEDEAO qui encourage des séminaires de formation civique au profit de civils et de militaires dans le but de réaliser la bonne gouvernance démocratique dans les Etats. Déjà, des accords de partenariat entre armée et éducation nationale existent dans certains pays visant à alphabétiser de jeunes gens à travers des programmes spécifiques.

Le partenariat armée-éducation vise à appuyer les efforts du système éducatif par des compétences militaires dans ce domaine.

2. Armée et santé

Le problème de santé se pose avec acuité en Afrique. Les maladies telles que le paludisme, la poliomyélite et le sida sont dévastatrices pour les populations. Elles handicapent lourdement la production. Tous les efforts sont conjugués pour lutter contre ces maladies qui compromettent l'avenir du continent. Ainsi, les compétences du service des armées sont couramment mises à contribution. Les hôpitaux et les infirmeries militaires dans les villes et les campagnes africaines connaissent un afflux massif des populations.

De même, dans les domaines de la salubrité, les armées interviennent régulièrement afin de désinfecter de vastes zones polluées devenues dangereuses pour la santé des populations.

Les militaires participent également à des tâches de sensibilisation pour prévenir certaines maladies. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, ils sont très sollicités. Leur présence géographique qui couvre généralement tout le territoire leur confère un atout supplémentaire.

Les militaires aident à la vaccination à grande échelle de la population pour prévenir certaines maladies. C'est le cas par exemple des vaccinations entreprises périodiquement contre la poliomyélite et la méningite.

L'engagement des militaires à améliorer la santé des populations est visible et très appréciée par tous.

3. Armée et environnement

La dégradation de la nature par les populations prend des proportions inquiétantes qui interpellent les pouvoirs publics africains. Ainsi, des mesures de protection de la nature sont entreprises avec l'aide de l'armée afin de protéger les immenses richesses naturelles du continent.

Le service public en charge de l'environnement dans les Etats africains est généralement animé par un corps de fonctionnaires paramilitaires qui entretient des relations privilégiées avec l'armée auquel il fait parfois appel pour mener la lutte contre les prédateurs de la nature (braconniers, grands pollueurs, etc.).

Dans les pays sahéliens notamment où l'on connaît de façon récurrente les catastrophes causées par les aléas de la sécheresse, les luttes contre la divagation des animaux, contre les feux de brousse et contre la coupe abusive du bois sont permanentes afin de stopper la désertification.

La protection de la nature est désormais inscrite dans les consciences. Elle a maintenant besoin d'être traduite en actions concrètes afin de sauver la terre qui est un bien commun à préserver pour les générations futures. La participation de l'armée à la noble mission de protection de l'environnement est légitime et vivement encouragée.

4. Armée et secours aux victimes de catastrophes

Aucun Etat n'est à l'abri de catastrophes naturelles ou technologiques (inondations, incendies, accidents de circulation, pollution...), aussi il convient de se préparer à lutter efficacement contre ces catastrophes quand elles surviennent. Pour ce faire, il est créé au sein des armées en général des unités entièrement dédiées à cette lutte. C'est notamment, le corps des sapeurs pompiers militaires. Cette unité est généralement détachée pour emploi auprès des ministères en charge de la sécurité civile. Sa tâche principale consiste à porter secours aux victimes des catastrophes naturelles ou technologiques. C'est une mission permanente à caractère social à laquelle les populations sont très sensibles. Quand l'ampleur des catastrophes dépasse les possibilités des sapeurs pompiers, il est fait appel à l'armée qui intervient avec ses moyens. C'est le cas des interventions dans le cadre des plans ORSEC

(organisation des secours). Les sapeurs pompiers sont très connus et bien appréciés des populations pour leurs actions en faveur des victimes de catastrophes.

Cependant, il est relevé une faible répartition géographique des sapeurs pompiers au regard des espaces à sécuriser. Certains professionnels suggèrent la planification et la mutualisation des moyens à l'échelle sous-régionale en fonction des risques de catastrophes prévisibles et d'ampleur dépassant le cadre national.

5. Armée dans la construction d'infrastructures et le transport

Les Etats africains recourent souvent à leurs armées pour la réalisation de grands travaux. Ainsi le génie militaire au risque de concurrencer les entreprises de travaux, construit des routes, des ponts, des retenues d'eau, des écoles,...

Le secteur du transport aérien est couramment appuyé par l'armée de l'air qui permet de desservir certaines destinations délaissées par les compagnies aériennes. Ces tâches extramilitaires contribuent directement à la production nationale et au développement dans des secteurs où la demande est très supérieure à l'offre.

La participation de l'armée à des activités socio-économiques est variée et toujours bien comprise des populations. Cependant, il faut éviter le piège de détourner l'armée de sa mission principale et par conséquent de la préparation opérationnelle qui reste au cœur du métier militaire. L'expérience du passé est enrichissante à cet égard, quand on connaît l'échec cuisant de toutes les tentatives ayant visé à transformer les militaires en producteurs dans les champs et dans les campagnes : les coûts de production se sont avérés plus élevés que la production elle-même. Et plus grave, l'armée a été détournée de sa mission fondamentale de défense et de sécurité dont elle a perdu l'expertise.

Conclusion

L'implication de l'armée dans le pouvoir et sa compromission politique dans le passé a laissé de graves séquelles en Afrique. Après la faillite des régimes totalitaires et avec la démocratisation actuelle des Etats, les armées africaines acceptent progressivement les changements nécessaires afin de se mettre au service de la Nation et de la République. Elles sont de plus en plus respectueuses des normes du droit national et international. Les coups d'états, devenus hors la loi en Afrique, sont aujourd'hui de plus en plus rares.

L'armée n'a pas vocation à être un acteur direct dans le processus de développement économique ou social. En revanche, les missions qui lui sont dévolues lui confèrent un rôle primordial de soutien et d'appui. La participation appropriée des militaires aux tâches socio-économiques valorise davantage le rôle de l'armée dans la société et vivifie l'esprit de défense.

La contribution des armées africaines dans le développement durable se traduit notamment par leur capacité à garantir la paix et la sécurité qui sont des préalables indispensables au processus. Cet apport des militaires au développement sera d'autant plus considérable s'il s'inscrit dans la durée et dans une bonne gouvernance démocratique et politique.

A cet effet, l'élaboration de la politique africaine de défense et de sécurité par l'Union Africaine ouvre des perspectives prometteuses d'éclosion d'armées participatives au développement durable sur le continent.

Dans ce cadre, les Etats africains œuvrent inlassablement pour se doter d'armées nationales viables à partir desquelles ils pourront constituer des brigades sous-régionales aptes à intervenir dans les opérations de paix. Ces brigades sous-régionales placées sous la responsabilité du Conseil de paix et de sécurité de l'UA présagent de l'ossature de la future armée africaine. Ce dispositif militaire devra être capable de protéger l'espace continental, d'y assurer la sécurité en vue de consolider la paix et la stabilité régionale. Dans cet effort, l'Afrique compte d'abord sur ses propres capacités avant de recourir au reste du monde dans un partenariat qu'elle veut mutuellement avantageux pour tous. Car dans un monde désormais sans frontière, la solidarité et l'intérêt bien partagé sont des facteurs de paix pour tous, riches

ou pauvres. A ce titre, le développement de l'Afrique s'annonce comme un facteur multiplicateur de bien-être pour l'homme dans un monde prospère et globalisé.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Dominique Bangoura : « *Les armées africaines (1960 – 1990)* », Paris, CHEAM , 1992.
- Mamadou Alpha Barry : « *Abdoulaye Wade, sa pensée économique des indépendances au Nepad* », Paris HACHETTE, 2006.
- Modeste Chouaïbou Mfenjou : « *l’Afrique à l’épreuve du développement durable* », Paris, L’HARMATTAN , 2002
- Cheikh Yérim SECK , « *Afrique : le spectre de l’échec* », Paris, L’HARMATTAN, 2000.

Articles et revues :

- Jeune Afrique l’intelligent, hebdomadaire international : « *L’Etat de l’Afrique 2004* ».
- M. Goris rapporteur (Belgique, Groupe libéral) à la 50^{ème} session de l’Assemblée de l’union de l’Europe occidentale, Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense du 1^{er} Décembre 2004 : « *L’union européenne et le maintien de la paix en Afrique* ».

TABLE DES MATIERES

Mémoire de géopolitique du Colonel ZAN Banagoun	1
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
I. LA PAIX ET LA SECURITE OU LES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	5
1. La place et le rôle des armées africaines	6
2. Vers la construction d'un espace de sécurité à l'échelle sous-régionale.....	10
3. La Politique africaine de paix et de sécurité	12
II. L' ARMEE ET LA BONNE GOUVERNANCE.....	22
1. Gouvernance démocratique et politique.....	23
2. Gouvernance économique	24
3. Armée et NEPAD.....	27
III. LA PARTICIPATION DE L' ARMEE AUX ACTIVITES SOCIO- ECONOMIQUES.....	29
1. Armée et éducation.....	29
2. Armée et santé	30
3. Armée et environnement	31
4. Armée et secours aux victimes de catastrophes	31
5. Armée dans la construction d'infrastructures et le transport.....	32
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	35
TABLE DES MATIERES	36